

compte-rendu de la réunion du bureau directeur du 4 mai 2020 en visio-conférence

Présents : M^{mes} Monique Ansquer, Marie-José Gaudefroy & Nathalie Lassalle
MM. Robert Lafond, Jean-Marie Lassalle, Robert Nicolas & Georges Potard
Invités : MM. Jean-Philippe Mennesson & Christian Pastor

La séance débute à 19h00.

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

> La DRJSCS communique :

Depuis le début du confinement lié à la pandémie de la maladie Covid-19, les cas de violences conjugales et intra-familiales ont augmenté de près de 35 %. Que vous soyez victime ou témoin, des numéros, des plateformes et des points de contact existent pour obtenir de l'aide : appeler police, gendarmerie, SAMU et pompiers par SMS, en envoyant un message au 114.

Les femmes victimes de violences conjugales peuvent contacter le 3919 Violence Femmes Info (numéro de téléphone > gratuit et anonyme), ouvert du lundi au samedi de 9h00 à 19h00. Toutes les victimes peuvent également contacter les services de secours via une plateforme : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/> sur laquelle 24h/24, 7j/7, des policiers et des gendarmes formés prennent des signalements et peuvent déclencher des interventions en cas de violences conjugales.

Pour les enfants, le 119 est un numéro spécifique Enfance en danger (Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger – SNATED), joignable gratuitement 24h/24 et 7j/7 depuis n'importe quel téléphone, fixe, mobile ou cabine téléphonique, en France et dans les DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte).

Un dispositif d'alerte dans les pharmacies (le pharmacien pourra selon les cas appeler le 17 ou remettre le flyer Violences conjugales) a par ailleurs été mis en place. La victime peut utiliser le code masque 2019 pour alerter si besoin. Si la parole de la victime n'est pas libre, elle peut utiliser le code masque 2019, le pharmacien comprendra alors qu'il s'agit d'une alerte.

Magalie Massip : 06 40 39 83 67 / 01 40 77 55 63 – magalie.massip@jscs.gouv.fr

Anne Irius Lestin : 06 79 48 94 24 / 01 40 77 56 77 – anne.iriuss-lestin@jscs.gouv.fr

ÉPIDÉMIE COVID-19

> Rappel : Lire le suivi des informations sur la vie du handball sur le site fédéral, celui de la ligue et de chacun de nos comités

> Philippe BANA communique :

Ci-joint un compte rendu (qui n'engage que l'Association des DTN) d'une réunion du 29 avril avec la ministre et les têtes de réseaux du sport (Ministre, CNOSF, CPSF, ASDTN, ANS DS, ARF, ANDIS, ANDES, AMF Sport et cycle, Syndicats et ligues pros...) en vue de la sortie possible du secteur dès le 11 mai.

Des principes :

- La vie associative limitée à 10 personnes en extérieur avec les limites énoncées peut reprendre ; une reprise extérieure avec une jauge à 10 maxi quel que soit le sport.
- Une réouverture progressive des établissements publics ou privés.
- On peut reprendre le sport en individuel outdoor ; des repères : 4m² par personne, 10 m de distance en extérieur pour tous les sports y compris les sports collectifs et de combat qui peuvent reprendre à l'extérieur sur le champ associatif sur une pratique de réathlétisation mais pas d'opposition
- Cette reprise d'activité peut se faire en reprise associative externe encadrée avec respect de la distanciation sociale
- Les sports collectifs et de combat jusqu'au 2 juin ne sont pas autorisés en tant qu'affrontement opposition.
- Une perspective de réouverture économique des structures du sport est ouverte
- Des réponses Sport et Éducation nationale où la Ministre souhaite que le sport soit présent via la dérogation aux mesures de confinement.
- Des tests seulement pour éviter la contamination dans un 1^{er} temps, il faut attendre les tests en libre accès pour les fédérations, agence, clubs, ce n'est pas encore le cas.

- Le 7 mai on sortira précisément les règles définitives pour les sportifs de haut niveau indoor et outdoor, les règles pour l'extérieur, pour la période 11 mai – 2 juin.
- Pas de rassemblement de plus de 5000 avant septembre ; cela ne veut pas dire autorisation systématique pour les événements de moins de 5000 personnes.
- La circulation du virus et la saturation du système hospitalier sont la boussole de la reprise progressive ; elle sera modulée sur le temps.
- L'activité associative peut reprendre en externe de manière contrôlée et responsable.
- Cette reprise sera progressive et se fera dans des espaces dépendants des zones rouges et vertes
- Possibilité aux sportifs de haut niveau et sportifs professionnels de redémarrer de manière encadrée médicalement le 11/5
- Les sportifs de haut niveau et les pros peuvent reprendre le chemin du travail dès le 11/5 en coopération avec les collectivités ; la reprise médicale sera encadrée par les protocoles médicaux.
- Des attestations sportifs de haut niveau seront à travailler ; il va y avoir une circulaire ministérielle pour les sports autorisés
- Des guides sont en cours de finalisation : ils sont attendus par sport pour mardi 5 mai au plus tard pour être finalisés jeudi 7 mai
- Le guide médical sera en amont des guides sports de reprise, la doctrine sanitaire va sortir avec les guides.
- À venir : texte de loi, décret, guide par sports sur la production des fédérations, proposition des DTN, guide des équipements avec les collectivités, guide spécifique SHN, guide du déconfinement...
- Les équipements indoors pourront être réouverts par les collectivités dès les 11/5 pour accueillir sportifs de haut niveau ou scolaires
- S'agissant des établissements jeunesse et sports ; une instruction sportifs de haut niveau et formation professionnelle est en cours.
- Jusqu'au 2 juin pas de rassemblement de 10 personnes hors SHN quel que soit le sport
- Pour les sports nautiques pas de reprise jusqu'au 2 juin à date, sauf sportifs de haut niveau ou MEN. La ministre vérifie l'accès au rivage comme autorisation de passage pour les activités respectant les mesures.
- Les périodes d'août sur les entraînements compétition seront autorisés en fonction de l'évolution
- Nombre de personnes en enceintes fermées en août à préciser
- Pour les piscines, la haute autorité santé recommande une personne au m² (jauge réduite de 30 %), pour les scolaires et pros elles peuvent réouvrir ; pour les piscines outdoor elles pourraient être réouvertes au public. Règles des réouvertures des EAPS ERP doivent être précisées
- Même process et règles pour les activités du handicap.
- Les associations pourront intervenir sur le temps scolaire (encadrement à 2 têtes avec MEN pour les groupes de 15 personnes)
- L'intervention associative en péri-scolaire est possible toute la journée mais à cadrer avec le MEN et les collectivités.
- Les équipements fermés non ouverts aux clubs et réouverts à l'éducation nationale semblent un sujet difficile pour l'AMF
- Les vestiaires réouverts ou pas ? à l'exception des piscines pas de vestiaires ouverts jusqu'au 2 juin
- La désinfection-nettoyage priorité des collectivités
- Le sport scolaire : quelle priorité aux installations ?
- Les événements sportifs : pas de compétitions en juillet reprise sous condition à revoir pour août.
- Avant le 2 juin pas d'ouverture des équipements sauf pour l'activité associative à visée éducative et sportifs de haut niveau.
- Les chantiers des équipements sportifs des collectivités en cours vont ralentir la reprise
- Le chômage partiel sera maintenu au mois de juin si l'activité professionnelle n'a pas repris
- Fermeture des salles de sport privées jusqu'au 2 juin
- Pour les coachs persos outdoor cela peut reprendre dans la limite des conditions de distanciation sociale.

SPORT EN FILLES PAR LE CROS

- > Le CROS Île-de-France organise, l'opération *Sport en filles* en direction des adolescentes âgées de 11 à 17 ans issues des structures jeunesse franciliennes, les 7, 8 et 9 juillet 2020 sur l'Île de loisirs régionale de Vaires-Torcy (77). Bien évidemment, l'évènement aura lieu sous réserve des consignes gouvernementales relatives à la pandémie du Covid-19. Le secteur développement de Nathalie Lassalle est en charge.

PÔLES

- > Nos responsables de pôles sont en relation avec les chefs d'établissements recevant nos athlètes, afin de définir dans quelles conditions les collèges et les lycées envisagent de reprendre localement, pour nous permettre de définir quels principes d'hébergement auxquels nous serions alors contraints en fonction des hypothèses de travail. La DTN rappelle que, sous couvert du groupe médical ministériel, on attend la fin du mois pour connaître la doctrine sanitaire en la matière.

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini - CS 90047 - 94046 Créteil cedex
T. +33 (0)1 56 70 74 74 - 5800000@ffhandball.net - www.handball-idf.com

n° SIRET : 785-461-948-00065 - n° APE : 9312Z

LOCAUX DE LA LIGUE

- > Nous sommes locataires de la MDH qui définit actuellement son organisation pour le mois de mai. Compte tenu des incertitudes, le bureau directeur de la ligue envisage un dispositif qui sera présenté, dans quelques jours, au CSE pour avis.

FINANCES

- > Les comptes 2019 de la ligue ont été communiqués à notre commissaire aux comptes. Ils seront présentés à la validation d'un tout prochain conseil d'administration par visioconférence.
Le secteur financier de la ligue travaille sur différentes pistes d'adaptation du budget 2020, en fonction d'impacts actuels et prévisibles provoqués par les conséquences de l'épidémie en cours. Le sujet sera évoqué lors du conseil territorial du 5 mai.
La présentation du budget 2020 avec les comptes de l'année 2019, sera faite au conseil d'administration régional en visioconférence, avant une soumission aux clubs via une assemblée générale financière électronique courant juin (voir *infra*).

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

- > Christian Pastor informe que le premier tour de la coupe de France qui se déroulera sous la forme de tournoi à 3 ou 4 équipes pourrait se dérouler sur les vacances de la Toussaint et le 2^e tour sur le 1^{er} week-end de décembre.

ANS HANDBALL

- > 80 % des bilans 2019 des clubs et comités sont remontés vers les commissions d'évaluation.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA LIGUE

- > Le conseil d'administration de la ligue, réuni en visioconférence le 28 avril dernier, a autorisé le Président de la ligue à voter son accord aux différentes résolutions proposées à l'assemblée générale électronique fédérale en cours (cf. ci-après).
Parallèlement, il a traité de la situation générale du handball francilien et, notamment, des différents impacts relevés et prévisibles de l'épidémie de Covid-19 sur notre vie associative.
Un compte-rendu est en cours de rédaction.

LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES CLUBS

- > Les clubs doivent organiser et tenir leurs AG conformément à leurs statuts. Dans le contexte actuel, les rassemblements restant interdits dans une atmosphère confinée, sauf miracle sanitaire qui nous conviendrait à tous, les pistes de travail peuvent s'orienter vers quelques solutions :
 - AG électronique,
 - AG en visioconférence,
 - Reports de ces importantes réunions à la rentrée de septembre si possible.

Cette dernière hypothèse, repousser les AG vers la rentrée de septembre, est sans doute la plus simple, à privilégier dans la mesure du possible. L'organisation d'une AG par voie électronique, doit être prévue par les statuts et/ou règlements intérieurs. La visioconférence est possible, en utilisant l'un des nombreux moyens informatisés disponibles sur internet (Zoom, Microsoft Teams, Microsoft Forms, et bien d'autres...).

Une prochaine note d'information aux clubs franciliens traitera plus abondamment de ces sujets.

LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE LA LIGUE

- > Notre AG ordinaire et électorale était prévue au calendrier initial le 20 juin 2020. Comme nous l'avons décidé en bureau directeur et en comité territorial (cf. les CR à ce sujet parus dans notre journal hebdomadaire), et en concertation avec nos comités, nous l'avons repoussée par prudence vers le début de l'automne.
Nous prévoyons 3 temps :
 - Lancement prochain d'une AG électronique, vers les clubs afin de faire valider une autorisation spéciale pour notre conseil d'administration. Elle sera commune à la ligue et aux comités.
 - Mise en œuvre d'une seconde AG électronique, financière afin de faire valider les comptes 2019 et budget 2020 de la Ligue.
 - Tenue de notre AG électorale afin de mettre en place le nouveau management pour la prochaine mandature 2020-2024, sans doute courant octobre, après nous être calés sur cet agenda avec celui des comités.

LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE LA FÉDÉRATION

- > **AG ordinaire fédérale** : prévue mi-avril à Pau, elle a été repoussée. Afin d'y remédier, la fédération a lancé une AG électronique avec l'ordre du jour suivant :
 - Vote n°1 – Rapport financier 2019
 - Vote n°2 – Affectation du résultat 2019

- Vote n°3 – Modifications des statuts (et des modifications indissociables du règlement intérieur et/ou des règlements généraux) proposées par le conseil d'administration
- Vote n°4 – Modifications des statuts et règlement intérieur en relation avec les présidents de ligues et de comités
- Vote n°5 – Fonctionnement par prélèvements et virements bancaires
- Vote n°6 – Sanctions pour non-respect du socle de base de la CMCD nationale

Le vote sera ouvert le lundi 25 mai à 9h. Il sera clos le dimanche 31 mai à 14h. Les résultats du vote seront communiqués le mardi 2 juin. Ce sont les ligues et les comités qui votent. Le conseil d'administration de la ligue, réuni en visioconférence le 28 avril dernier, a autorisé le président de la ligue à voter les différentes résolutions proposées.

Le vote sur le budget fédéral 2020 fera l'objet d'une seconde AG électronique car il doit être revu à la lumière de toutes les prévisions impactées par l'épidémie en cours.

> **AG élective de la FFHandball**

Elle se déroulera le dernier week-end de novembre prochain, à Pau.

Un plan B a toutefois été prévu pour, en cas de difficultés, pouvoir la repousser vers la fin février 2021.

La séance est levée à 20h15.



Georges Potard
Président



Robert Lafond
Secrétaire Général